



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16874/Add.1
16 janvier 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DE
LA REPRESENTANTE SUPPLEANTE DE LA THAILANDE AU CONSEIL DE
SECURITE

Additif

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu des pouvoirs, signés le 8 janvier 1985 par le Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande, attestant que Mme Laxanachantorn Laohaphan a été nommée représentante suppléante de la Thaïlande au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

UN LIBRARY
JAN 17 1985
UN/TA COLLECTION